Courseulles
La station bien-être sur-Mer

DECISION N° 26/044

Mission d'assistance juridique dans le cadre d'une procédure pénale suite à agression physique et verbale subie le 16 août 2026 dans l'exercice des fonctions de Maire – Désignation du cabinet HSDP Avocats représenté par Maître Mélanie SHLOSSER.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE COURSEULLES S/MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L2122-23,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°26/19 du 9 avril 2026 portant délégation à Monsieur le Maire,
Considérant l'agression dont a été victime le Maire dans l'exercice de ses fonctions et la décision de se constituer partie civile afin d'obtenir réparation,

DECIDE

- De s'associer l'assistance de Maître Mélanie SHLOSSER associée du cabinet HSDP Avocats, 5 rue Arthur Le Duc à CAEN afin d'assister le Maire dans le cadre de la procédure pénale dans laquelle il a la qualité de victime,
- De signer la convention d'honoraires d'avocat fixant le montant à 900 € TTC. Les crédits sont inscrits au budget général Ville,
- D'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à COURSEULLES S/MER, le 22 Octobre 2026

LE MAIRE

MAIRIE DE COURSEULLES 14470

Olivier LAVAULT

Signé le 26 OCT. 2026

Publié le 26 OCT. 2026

Accusé de réception en préfecture
014-211401914-20261022-D2026-044-AR
Date de télétransmission : 26/10/2026
Date de réception préfecture : 26/10/2026